



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE
GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**FORMULAIRE PRIX D'EXCELLENCE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
POUR LES PERSONNES MORALES**

EDITION 2022

Juillet 2022

QUESTIONNAIRE A RENSEIGNER ET JOINDRE UNE COPIE DE TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES

SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES

1.1. Identification de la structure

- Raison sociale:
- Sigle :
- Forme juridique :
- Domaine d'intervention :
- Adresse postale :
- Téléphone :
- Fax :
- Email :.....
- Date de création :
- Registre de commerce n° :
- Délivré le :

1.2. Zone d'exercice de la structure

- Région :.....
- Département :.....
- Sous-Préfecture :.....

SECTION 2 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 2.1. Votre structure a-t-elle mené une/des action(s) ayant impacté positivement le niveau de corruption en Côte d'Ivoire ? Si oui, décrivez succinctement cette ou ces actions
- 2.2. Quelles sont les actions menées par votre structure dans le cadre de la promotion de l'intégrité en Côte d'Ivoire?
- 2.3. Selon vous, quelle action particulièrement courageuse et exemplaire, votre structure a-t-elle mené pour mériter une reconnaissance nationale en matière de lutte contre la corruption ?
- 2.4. Votre structure a-t-elle déjà posé des actes de lutte contre la corruption au péril de la survie de l'organisation, de la sécurité de son personnel ou de la sauvegarde de son patrimoine / votre vie, de celle des membres de votre famille ou de vos biens ? Si oui, décrivez succinctement ces événements.
- 2.5. Votre structure a-t-elle déjà mené des actions de sensibilisation pour lutter contre la corruption au sein de l'organisation ?
- 2.6. Votre structure mène-t-elle des actions pour dénoncer le mauvais fonctionnement de l'administration publique ?
- 2.7. Votre structure dispose -t-elle en son sein d'outils de dénonciation d'actes de corruption par des travailleurs et usagers tout en garantissant leur sécurité ?
- 2.8. Votre structure a-t-elle mené des actions allant dans le sens de la simplification et l'allègement des procédures administratives en vue de réduire les tentations de corruption ? Si oui, justifiez.
- 2.9. Votre structure respecte-t-elle les exigences légales et réglementaires en matière de lutte contre la corruption applicables à votre secteur d'activité ? Si oui, lesquelles ?